

Initiatives ministérielles

répercussions sur le mode de vie de tous les habitants actuels et futurs de cette merveilleuse province.

On va pouvoir en tirer des avantages autres que les avantages globaux. Je parle, en l'occurrence, des emplois qui vont être créés. On va garantir les subventions voulues. Cependant, de mon point de vue, non seulement le projet de loi C-110 est essentiel au processus de financement de ce raccordement permanent, mais également ce raccordement apportera beaucoup d'avantages à l'Île-du-Prince-Édouard.

La construction du pont représentera environ 1 000 emplois directs pendant neuf mois sur une période de cinq ans. C'est merveilleux! En outre, 90 p. 100 des emplois en question seront occupés par des gens de la région. De plus, selon le ministère des Travaux publics, de 50 à 60 p. 100 de tous les matériaux et de l'équipement nécessaires seront achetés dans la région. Les secteurs du transport et du tourisme s'attendent également à retirer d'importants avantages économiques de ce projet, étant donné que ce pont permettra de se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard plus rapidement et plus facilement.

• (1120)

En ce qui concerne les répercussions environnementales, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà déclaré, mais quand on sait que ce projet a été étudié longuement, en profondeur et de façon tout à fait objective puisqu'il a fait l'objet d'une centaine d'études dans quatre ou cinq domaines essentiels, je pense que nous pouvons alors être certains, au moment de nous prononcer en faveur de ce projet de loi, que rien n'est parfait dans la vie, mais que ce projet est ce que nous pourrions faire de mieux.

En conclusion, je pense fondamentalement que l'aspect transport de tout ce projet et l'aspect pratique de ce raccordement sont, après tout, ce qui importe le plus. L'Île-du-Prince-Édouard n'aura plus à s'accommoder d'un service de transport intermittent. Les gens pourront se rendre dans l'île à leur gré, sans être à la merci des fluctuations du transport. J'entends souvent les gens dire qu'ils souhaitaient se rendre dans l'île, mais qu'ils ignoraient à quel moment ils pourraient y parvenir. L'Île-du-Prince-Édouard ne fera plus l'objet d'un débat prolongé et divers. Les insulaires n'auront plus à supporter des péages toujours plus élevés.

Je considère que c'est un privilège pour moi d'avoir l'occasion d'intervenir au nom du Parti libéral relativement à ce projet. Je suis conscient des problèmes associés au siècle d'histoire de ce projet et plus particulièrement des difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis cinq ans. Je tiens à féliciter mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir pris la peine de comprendre tous

les aspects de cette question. Je veux les féliciter pour leur objectivité.

Je demande à la Chambre de tenir compte de ce que je viens de dire, de se rappeler, lorsqu'elle se prononcera sur ce projet de loi dans un avenir rapproché, que l'adoption de cette mesure est tout à fait dans l'intérêt des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. O'Kurley): Les prochains orateurs disposeront de 20 minutes, puis de 10 minutes pour les questions et observations.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les Canadiens, surtout ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent à ce projet, savent que le débat sur le projet de loi C-110 est comparable à *Alice au pays des merveilles*. Nous avons entendu, ce matin, le ministre des Travaux publics et, il y a quelques instants, le porte-parole officiel du Parti libéral. Ces partis semblent dire que le pont ne produira pas d'impact environnemental assez important pour qu'on s'y attarde et que les résultats pour les insulaires et l'économie des Maritimes ne seront que favorables.

J'ai écouté attentivement les deux orateurs précédents; ils ont tous deux parlé brièvement des inquiétudes que ressentent probablement la majorité des insulaires et des centaines de milliers de Canadiens des Maritimes. Dans les deux cas, les députés ont rapidement escamoté les préoccupations de ces Canadiens et particulièrement celles des pêcheurs du détroit de Northumberland et des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui aiment leur mode de vie actuel et sont très satisfaits du service de traversiers. Les Canadiens devraient savoir que les rancœurs quant aux retards considérables et aux lacunes du service de traversiers ne sont pas fondés, la réalité étant tout autre. En fait, en 1992, on a compté seulement 5 retards sur 1 300 voyages.

Je viens d'une localité sur la côte nord de la Colombie-Britannique où nous sommes fort heureux lorsque le traversier réussit à naviguer une fois par semaine. Dans le détroit d'Hécate les vents atteignent parfois 100 milles à l'heure. L'hiver dernier, on a noté qu'une vague mesurait 84 pieds dans l'entrée Dixon. Notre environnement maritime est tout aussi féroce et dangereux que celui du détroit de Northumberland. Dans tout grand projet, quel qu'il soit, il est imprudent et dangereux à mon avis de faire valoir des arguments comme les retards de quelques instants ou un peu de givrage ou d'autres arguments semblables pour justifier des risques comme ceux qu'entraînera la construction du raccordement permanent.

Libéraux et Conservateurs ont débattu ce projet de loi et bien des gens qui ont vu ce débat ont communiqué avec moi hier, par téléphone ou par télécopieur, parce qu'ils se demandaient pourquoi ces deux partis avaient tour à tour constamment laissé entendre que tout le processus était